



LIGUE MÉDITERRANÉE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER 2017/2018

Auditorium Marcel NIVIERE

AIX-EN-PROVENCE

09 Décembre 2017

Compte Rendu Moral et Sportif
Saison 2016/2017

SOMMAIRE

PREAMBULE

Les événements marquants de la saison – L'importance de la Ligue – Les organes de la Ligue
– Les secteurs d'activités de la Ligue.

I – LA GESTION GENERALE

- Assemblées Générales
- Comité de Direction
- Commission de Féminisation
- Comptabilité
- Communication / Informatique

II – L'ORGANISATION JURIDIQUE

- Réglementation Juridique
- Licences
- Equipes
- Statut des Educateurs
- Statuts et Règlements
- Changements de clubs
- Statut de l'Arbitrage
- Contrôle de la Gestion des Clubs
- Générale d'Appel

III – L'ORGANISATION SPORTIVE

- Championnats Seniors/ Championnats Jeunes
- Coupe de France/Coupe Gambardella
- Compétitions Féminines
- Compétitions Football Diversifié
- Terrains et Equipements
- Discipline
- Appel Disciplinaire

IV – LE TERRAIN

- Arbitrage
- Equipe Technique Régionale

ANNEXES

FAIR PLAY/PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE

LICENCES

Cette année sportive a été marquée par l'élection du nouveau Comité de Direction et de son nouveau Président de la L.M.F, Me Éric BORGHINI pour une mandature quadriennale le samedi 10 septembre 2016.

Sans oublier celle de Noël LE GRAET réélu à la tête de la F.F.F pour une nouvelle mandature en date du vendredi 17 mars 2017.

Le présent rapport a pour objet de faire le point moral et sportif sur cette 1^{ère} année de mandature. Comme de coutume, nous laisserons de côté les résultats sportifs des grands clubs régionaux, l'OM, l'OGC NICE, l'AS MONACO.

A souligner tout de même le parcours exemplaire de l'équipe de France qui s'est inclinée en Finale de l'EURO UEFA contre le Portugal. Deux sites ayant été choisis dans notre Ligue durant les phases de poules et phases finales, Marseille et Nice.

L'organisation dans notre Ligue du TOUR ELITE UEFA U17 FEMININ au mois de mars, événement international qui a été une formidable réussite sur les Complexes de Martigues, Marignane et Aix en Provence.

Quatre réformes majeures, ont trouvé leur source à l'assemblée fédérale du 24 Mai 2017 à Amiens :

- Le certificat médical
- La dématérialisation de la licence et de son support
- Le règlement disciplinaire et son barème
- La mise en place du nouveau format des Compétitions Nationales pour la saison 2017/2018

Par ailleurs, l'ensemble des compétitions de Ligue a pu se dérouler dans les conditions prévues par les règlements même s'il y a lieu de noter que nous avons été contraints par la Commission Supérieure d'appel de la F.F.F de repêcher 2 Clubs en U19 DH R et donc de créer 2 groupes à 13.

Deux propositions majeures ont été adoptées lors de l'A.G de la LMF le 17 juin 2017 :

- La réforme des Compétitions Régionales Séniors
- Une nouvelle tarification pour les Clubs

La « judiciarisation » déjà observée les saisons précédentes, si elle s'est encore manifestée n'a pas eu d'effet sportivement parlant. De la même façon, le système informatique fédéral n'a pas manifesté les mêmes caprices que les saisons précédentes, heureusement en raison de l'afflux important de nouveaux licenciés, surtout en football d'animation.

Comme déjà observé les saisons précédentes, d'une façon ou d'une autre, en bien ou en mal, ces événements ont eu un impact plus ou moins marqué sur le fonctionnement de notre Ligue, Association de la Loi de 1901, fonctionnant en partie grâce à des bénévoles mais aussi véritable PME. Tout cela pour permettre aux personnes résidant dans notre région PACA de pratiquer le plus universel et le plus beau des sports : **LE FOOTBALL.**

Ainsi que nous nous plaisons à le rappeler régulièrement, symbolisme de notre société contemporaine caractérisée par la complexité, jouer régulièrement au football de nos jours nécessite bien plus que les éléments de base énumérés par les six premières lois du jeu de l'International FA Board. Il convient, en effet, de rappeler qu'organiser officiellement la pratique du football à l'heure actuelle relève d'une mission de service public, dévolue selon le Code du Sport et à ses textes d'application, à une fédération agréée, soumise à la tutelle de l'Etat, la Fédération Française de Football ainsi qu'à ses organes déconcentrés régionaux et départementaux que sont les Ligues et leurs Districts. Il va sans dire que la Ligue Méditerranée, à l'image de toute organisation complexe qui se respecte, fonctionne grâce à un certain nombre d'organes lesquels, aux termes de ses Statuts sont :

1. *L'Assemblée Générale des clubs*
2. *Le Comité de Direction et son Bureau Exécutif*
3. *Le président*
4. *Les Commissions Régionales, dont les membres sont désignés par le Comité de Direction et qui agissent par délégation de ce dernier ;*

Par ailleurs, les clubs de la Ligue sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire chaque saison, en application de l'article 12 des nouveaux Statuts de la LMF adoptés par l'A.G extraordinaire du 17 décembre 2016 :

1. *Dans le courant du mois de juin, donc en fin de saison, à l'effet de voter le budget prévisionnel de l'exercice suivant, discuter toutes les questions portées à l'ordre du jour, y compris celles concernant le règlement des compétitions. Cette assemblée se tient à tour de rôle dans chaque District en une ville dont la désignation est faite par le Comité de Direction de la Ligue.*
2. *Dans le courant du mois de décembre, à une date fixée par le Comité de Direction, à l'effet d'entendre, discuter et approuver s'il y a lieu le compte rendu moral de la saison sportive de discuter des propositions concernant les modifications des différents règlements des compétitions organisées par la Ligue, entendre les rapports sur la situation financière, approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année, nommer le Commissaire aux Comptes en conformité de l'article 10 des dispositions annexes aux Statuts de la Fédération.*
3. *Dans le courant du mois de septembre, une fois tous les quatre ans, au terme du mandat des membres du Comité de Direction, pour procéder à l'élection des membres du Comité de Direction pour un mandat quadriennal.*

Les assemblées générales réunies se prononcent sur les propositions de modification pouvant être présentées par les associations affiliées, le Comité de Direction des Districts et le Comité de Direction de la Ligue. En outre, l'assemblée générale peut être convoquée à titre extraordinaire. On conçoit aisément qu'un tel organe, qui représente l'ensemble des membres de la Ligue pouvant exprimer leurs suffrages, ne peut assurer le fonctionnement de celle-ci au quotidien, tâche dévolue au Comité de Direction et aux Commissions auxquelles ce dernier délègue la gestion courante des activités diverses nécessaires au gouvernement de notre association.

Comme on l'a dit plus haut, faire jouer au football, mission dévolue par la Loi à la Ligue, organe déconcentré de la Fédération, nécessite un nombre important d'activités, qu'un souci de clarté dans la présentation amène à regrouper en quatre points principaux :

- L'organisation générale
- L'organisation juridique
- L'organisation sportive
- Le terrain.

I – L'ORGANISATION GENERALE

L'instance souveraine de notre association, ainsi que le précise l'article 12 des Statuts, est évidemment **l'Assemblée Générale**, laquelle donne son orientation à la politique de la Ligue, conduite au quotidien par le **Comité de Direction**. En effet, dans toute organisation complexe il existe une activité de maintien interne sans laquelle aucune institution ne saurait remplir correctement son objectif. L'ensemble de ces activités, souvent de caractère purement administratif, est néanmoins indispensable aux activités proprement sportives. Afin de mener à bien ces activités, le Comité de Direction de la Ligue tout au long de la saison objet du présent rapport s'est d'abord appuyé sur des services remplissant des fonctions permanentes : **la comptabilité, le service Juridique, la Communication et l'Informatique**. D'autre part, pour réaliser des actions plus ponctuelles, il est fait appel à des instances spécialement instituées, comme la préparation des Conventions d'objectifs ou la mise en œuvre d'une politique plus spécifique et nouvelle comme la **Commission de Féminisation**.

Assemblées Générales

En application des statuts, deux assemblées générales se sont tenues au cours de la saison 2016/2017 : l'assemblée d'hiver le 17 décembre 2016 et l'assemblée d'été le 17 juin 2017.

L'Assemblée Générale d'Hiver, tenue le 17 décembre 2016 dans la salle Marcel NIVIERE au siège de la Ligue, revêt comme il convient de le rappeler une importance toute particulière puisque c'est elle qui clôture la saison précédente en se prononçant sur le compte rendu financier et le compte rendu moral de la saison écoulée, en même temps qu'elle se prononce sur des modifications éventuelles des règlements ou toute autre question d'actualité. L'adoption du compte-rendu financier présenté par le Trésorier Général, après l'avis donné par le Commissaire aux Comptes, est capitale puisqu'elle permet au Comité de Direction de poursuivre sa tâche. Le procès-verbal de cette réunion a été soumis, après sa publication sur le site de la Ligue le 29 janvier 2016 et comme le prévoit les dispositions des règlements, à l'approbation de l'assemblée générale d'été.

Cette Assemblée Générale d'Eté, traditionnellement plus festive que celle d'hiver, se tient chaque saison dans un des cinq Districts, la charge de cette organisation ayant été dévolue pour la saison 2016/2017 au District du Var. Cette réunion s'est ainsi déroulée le 17 juin 2017, à SAINT RAPHAEL. Lors de cette assemblée, il a été voté un certain nombre de modifications aux règlements de la Ligue, la génération de la F.M.I sur tous nos Championnats de Ligue, et surtout le budget prévisionnel de la saison 2017/2018. Il s'agit là d'un document qui constitue tout au long de la saison à venir une véritable feuille de route pour le Comité de Direction.

Comité de Direction

Après l'assemblée générale des clubs, un second organe, permanent celui-là, intervient dans la gestion de la Ligue : le Comité de Direction. Ce dernier qui rassemble les membres élus et les cinq présidents de District membres de droit, ne se réunit en séance plénière que tous les deux mois environ, son bureau se réunissant pour sa part dans l'intervalle et la Commission des Finances se réunissant en tant que besoin. En outre, tous les vendredis, se réunit le Bureau Exécutif afin d'expédier les affaires courantes. Chacune de ces réunions fait l'objet d'un Procès-verbal publié sur le site internet de la Ligue ainsi que sur le Journal Foot Méditerranée. Dans cette perspective, un instrument fondamental d'information et d'aide à la décision a été mis au point afin de permettre aux dirigeants responsables

d'être informés de l'état des lieux pratiquement au jour le jour et donc d'agir en conséquence, il s'agit du Tableau de bord.

Le Comité de Direction composé de bénévoles, sous ses diverses formations, s'appuie sur une structure informelle de personnels pour mettre en œuvre l'administration générale de la Ligue. Les personnels composant cette structure assurent ainsi *le secrétariat de la présidence, le secrétariat général, le secrétariat de la trésorerie, la direction administrative et des ressources humaines, le secrétariat des commissions ainsi que le traitement du courrier sous toutes ses formes à l'arrivée comme au départ*. Il convient de souligner que trois personnes seulement sont habilitées à signer le courrier de la Ligue : le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Ce dernier en particulier est le signataire de la notification des décisions des diverses commissions, alors qu'il n'intervient aucunement dans la plupart de ces décisions.

Outre cette structure de base, le Comité de Direction s'appuie également sur certaines structures spécialisées permanentes, telles que **la Commission de Féminisation**, ou encore **le service de la comptabilité**.

Commission de Féminisation (Véronique LAINE)

L'avenir de l'Homme, donc du Football, est la Femme comme on le sait, aussi dans le cadre de la politique de féminisation mise en place par le nouveau Comité Exécutif, ayant pris la place du Conseil Fédéral à la suite de la refonte des statuts de la FFF et les élections de juin 2015, politique constituant en outre un des axes prioritaires du Comité de Direction de la Ligue, cette commission a poursuivi sa mission sous la présidence de Mme Véronique LAINE avec la participation des représentants des cinq Districts.

Cette Commission participe à la mise en œuvre du plan de féminisation du football que la FFF s'est donné comme objectif en suivant un plan en quatre axes :

LES AXES DE TRAVAIL

1. La première mission de la CRF a été de redynamiser et de communiquer sur la place des femmes, sur la mixité et la complémentarité.
2. Apporter une meilleure visibilité de la commission en promouvant les femmes en présence (mises à l'honneur, interview, bénévoles du mois, article de presse...)
3. Mutualiser les savoirs et savoirs faire des différents membres afin de gagner en efficacité, dans un but de partage pour avancer tous ensemble
4. Etablir un guide de la féminisation, des fiches permettant une meilleure connaissance des postes pouvant être tenus ainsi que les formations existantes (en cours de réalisation)

LES ACTIONS EN PREVISION

- Suite aux échanges des différents séminaires, un plan d'actions régional sera établi et des objectifs seront définis afin de travailler tous ensemble en faveur des différentes familles
 - Création d'une action régionale, qui pourra ensuite être dupliquée dans les Districts voire même dans les clubs

Offre de pratique :

LIGUE : DH- U17 FEMININ

ALPES : Féminines Séniors (10 Clubs)

COTE D'AZUR : Séniors à 7, à 11, U17F, U15F

PROVENCE : Séniors à 8, à 11, U17F, U14F

RHONE DURANCE : Séniors à 8, à 11, U17F

VAR : Séniors à 8, à 11

Ecoles de Foot Féminines : 15 EFF labélisées dont 3 en Côte d'Azur, 3 en Provence, 5 en Rhône Durance et 4 dans le Var.

Semaine du Foot Féminin :

- 34 participations des Clubs connus
- 8 Actions Districts / Ligue

Questionnaire et concours photos :

- 25 retours après mise en ligne
- Concours photos sur la thématique « aujourd'hui mon coach, c'est maman »

Séminaire du 25 mars 201

- Promouvoir l'implication des femmes dans le football, les attirer, les accueillir et les fidéliser.
- Création d'un réseau « FEMMES DE FOOT EN MEDITERRANEE »
- Echanger et prendre en compte les remontées, les avis du terrain pour établir le plan d'actions régional sur 3 ans à compter de la prochaine saison
- 65 participantes et participants
- Intervention de Monsieur Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée et Membre du COMEX, de Mmes Michèle CHEVALIER, Présidente de la Commission Fédérale de Féminisation et de Frédérique JOSSINET, Responsable de la Féminisation et du Développement du Football Féminin
- Invitation à la rencontre du Dimanche après-midi Tour Elite U17F, match France / Belgique

Arbitres, Déléguées :

- Relancer les formations « Déléguées » en mutualisant l'action avec celle du stage d'arbitres féminines
- Réunir sur une journée les déléguées et les arbitres
- Organiser un stage annuel de formation des arbitres féminines de la Ligue et des Districts, dans le but de les fidéliser, d'insuffler une dynamique, de créer un lien entre les arbitres et déléguées ; mais également de recruter de nouvelles femmes à ces fonctions
- Stage animé par des arbitres et un délégué LFP
- Jeux de rôles réalisés et les séquences seront filmées
- Travail en collaboration avec la CRA

DTN :

Organisation d'une journée en Mai avec la venue de Sylvie Mayot

Déroulement de la journée

Matin : CDFA / DTR

Après Midi : CDFA / DTR / Présidents de District / DG / Représentant des Commissions Départementales / CRA

Objectifs :

- Présenter les orientations fédérales
- Déterminer les besoins, identifier les freins et insuffler une dynamique collective
- Echanger et définir les orientations selon les besoins

Comptabilité

La comptabilité constitue on s'en doute une activité essentielle pour la gestion de la Ligue et elle concerne l'ensemble de clubs affiliés à la 3F sur le territoire de la Région PACA. Ce service est assuré par deux comptables, faisant partie du personnel, assisté par un cabinet d'expertise comptable venant faire le point mensuellement (GFE) et la supervision du chargé de mission aux finances. Un Commissaire aux Comptes assure le contrôle de cette gestion, faisant rapport de sa mission lors de

l'assemblée générale annuelle clôturant la saison précédente. Un nouveau Commissaire aux Comptes a d'ailleurs été désigné et a pris ses fonctions voici 5 saisons, le cabinet AXIOME. La tenue de la comptabilité exige évidemment un logiciel adéquat qui est d'ailleurs fourni par la Fédération afin de permettre une interface avec Foot2000. Ce logiciel fondé sur la comptabilité analytique afin d'avoir un meilleur suivi notamment pour les clubs, lesquels peuvent désormais prendre connaissance de leur compte au jour le jour en consultant ce dernier sur Footclubs. Ce système permet également un contrôle de la comptabilité des Ligues afin notamment de juger de la réalité du respect des Conventions d'objectifs et des subventions versées à cet effet par la LFA. L'amélioration des modes de relation financières entre la Ligue et les clubs a conduit à la mise au point d'un système de relevés comptables trimestriel transmis par adressage électronique sur la boîte officielle des clubs et susceptible d'être intégré à Footclubs, cependant qu'en vue de prévenir les défaillances de la part des clubs qui vont en grandissant il a été créé un Fonds de Garantie Mutualisé alimenté par une cotisation annuelle restant fixée à 30 euros.

Communication/Informatique

La Fédération Française de Football depuis quelques années se trouve très en pointe dans l'utilisation de l'informatique puisqu'elle a d'une part un pôle technique pour gérer l'ensemble des outils de publication et un pôle informatique pour développer les diverses applications des organes de la FFF. L'outil de publication comporte surtout le site internet de la Fédération et les sites des Ligues et District. L'ensemble de ces sites revêt une grande importance puisque la publication des Procès-verbaux des Commissions, hors instances disciplinaires, se fait par ce moyen en sus des journaux édités à cet usage. Par ailleurs, ces sites constituent également un excellent outil de communication permettant à tout un chacun de prendre connaissance des activités de la FFF, des Ligues et des Districts. Il a lieu de reconnaître que notre Ligue avait beaucoup de retard à rattraper en ce domaine qui nécessite le recours à un spécialiste professionnel. Profitant de la disponibilité d'un transfuge de la Fédération, notre Ligue s'est attachée à développer un service de communication depuis le 1^{er} mars 2014. Cela s'est manifesté rapidement sur le site de la Ligue, avec notamment la mise en place d'un site *Facebook*, d'une application de la Ligue téléchargeable, mais également avec l'organisation d'une soirée des récompenses pour les bénévoles, cette année réalisée au Casino JOA de la SEYNE/MER. Le site de la Ligue, comme celui des Districts a d'ailleurs été refondu il y a quelques années pour offrir une présentation plus moderne. Le site fédéral a donné lieu à une nouvelle refonte, peut-être trop orientée sur le marketing, le pôle technique ayant été rattaché au service spécialisé en ce domaine à la FFF. A la suite d'une mise en demeure de la CNIL, la FFF a d'ailleurs été amené à abandonner la publication des Procès-Verbaux disciplinaires et règlementaires notifiant des sanctions disciplinaires sur les sites publics accessibles à tous pour les faire figurer désormais sur Footclubs, de même que les sanctions propres à chaque club. En outre, une revue mensuelle, *Foot Méditerranée*, fait un point périodique depuis 3 saisons sur la vie de la Ligue, et dorénavant une application pour téléphone portable donnant des informations en direct sur notre football méditerranéen.

Parallèlement à cette utilisation de l'informatique, les applications de gestion ont également été développées afin de permettre aux clubs de saisir leurs demandes de licences et les pièces devant les accompagner. Après le développement de l'Intranet Foot2000 qui est le support de gestion de la Fédération, des Ligues et des Districts, l'ouverture et le développement de Footclubs, Extranet permettant à chaque club d'accéder aux dossiers le concernant, les bénévoles des clubs ont dû faire face à une véritable révolution culturelle et technique qui n'est peut-être pas encore terminée. En effet, si la mise au point de la licence informatisée semble avoir été abandonnée, l'adoption de la feuille de match informatisée avec utilisation d'une tablette est destinée à se généraliser après les expériences faites dans plusieurs compétitions pilotes telle que la nôtre. La généralisation totale à l'ensemble de nos compétitions pour la saison 2017/2018 a été réalisée, avec en particulier des formations destinées à l'ensemble des futurs utilisateurs : dirigeants, délégués et arbitres. Dans le

même ordre d'idée, le courrier électronique mis à la disposition des intervenants : clubs, arbitres, délégués, a nécessairement modifié les relations entre les clubs et les instances, notamment pour les convocations, les notifications ou les réserves et réclamations. Sous la pression des règles relatives à la notification des sanctions disciplinaires, un outil spécifique a été mis au point sous la forme d'un espace personnel à chaque licencié nommé *Mon Compte FFF* permettant à l'intéressé de prendre connaissance de ses sanctions disciplinaires.

II – L'ORGANISATION JURIDIQUE

La gestion actuelle du football implique la mise en œuvre d'une grande quantité de règlements, il est donc nécessaire de prévoir une structure susceptible de maîtriser la **réglementation** de l'ensemble des activités de gestion du football dont la Ligue a la charge. Ces activités consistent en premier lieu dans la délivrance à tous les clubs de la Ligue des **licences** de leurs joueurs, dirigeants et arbitres, ainsi que d'assurer le contrôle des changements de clubs de ces joueurs, notamment pour les jeunes visés par les dispositions particulières de l'article 98 des Règlements Généraux, sans parler des mineurs de nationalité étrangère pour lesquels la FIFA impose des règles contraignantes. Par ailleurs, il convient d'assurer l'application des divers règlements destinés à encadrer les activités sportives, qu'il s'agisse du **Statut des Educateurs**, des **Statuts et Règlements**, des **Changements de clubs** à l'intérieur de la Ligue, du **Statut de l'Arbitrage** ou encore du **Contrôle des Clubs**.

Réglementation Juridique

On peut envisager les problèmes qui se posent au niveau de la Ligue en ce qui concerne la réglementation juridique sous divers aspects. Il convient tout d'abord de gérer l'ensemble des activités dont la compétence relève de l'organe régional en fonction des règlements édictés par la Fédération, ainsi que de fournir éventuellement des éléments d'interprétation aux acteurs chargés de les mettre en œuvre. En second lieu, la Ligue a également son propre corps de règlements, qu'il convient d'élaborer pour qu'ils ne soient pas contraires aux règlements fédéraux avant de les soumettre à l'assemblée générale des clubs. Pendant longtemps, la Ligue n'a eu recours pour cette mission qu'aux services de certains de ses bénévoles, avant que, sous l'incitation de la fédération fournissant une aide financière, il ne soit procédé à l'embauche d'un référent juridique professionnel. Dans cette perspective, les Statuts de la Ligue ont ainsi été revus avant le renouvellement du Comité de Direction pour avoir une composition plus restreinte de cet organe avec un nouveau mode d'élection proposé dans les Dispositions Annexes aux Statuts de la FFF. Comme on l'a déjà souligné auparavant, les caractéristiques essentielles de cette révision résident dans la limitation de la représentation des Districts à leur seul président membre de droit et à une élection au scrutin de liste proportionnel remplaçant l'ancien système plurinominal. Le nouveau Comité de Direction, élu en début de saison 2016/2017 ne comporte plus désormais, que 19 membres, dont les 5 présidents de Districts membres de droit et 4 élus spécifiques, représentants des arbitres, des féminines, des éducateurs et des médecins.

En troisième lieu, le recours aux juristes s'avère indispensable dans la mesure où la Ligue doit faire face à des recours contentieux devant les juridictions tant administratives que judiciaires. Les recours devant les juridictions judiciaires sont en général liés à des procédures en responsabilité civile dans le cadre du contentieux des assurances des licenciés pour des dommages subis en compétition et dont le résultat le plus clair même si la Ligue se trouve le plus souvent mise hors de cause d'aboutir à un renchérissement des conditions d'assurance. Quant aux recours devant les juridictions administratives, ils ont essentiellement pour objet de contester les décisions de la Ligue ayant la nature d'actes administratifs unilatéraux, aussi bien dans le domaine disciplinaire que dans le domaine simplement réglementaire. Un tel contentieux implique une première étape devant la Conférence des

Conciliateurs du CNOSF puis la présence devant les juridictions compétentes. La Ligue doit alors assurer sa défense en ayant recours aux services d'avocats. Tout cela implique des frais et même lorsque la Ligue obtient le plus souvent satisfaction, les juridictions concernées ont pour habitude de ne jamais accorder aucune compensation financière en considérant que la Ligue a une situation lui permettant de s'en passer. Il y a là évidemment une ponction sur nos ressources qui seraient mieux employées ailleurs et on comprend évidemment le besoin de professionnalisation dans ce domaine qui s'est traduit par l'embauche d'un référent juridique ayant une formation spécialisée en droit du sport. A l'image de ce que faisait le correspondant informatique, ce référent juridique est susceptible d'intervenir aussi bien pour la Ligue que pour les Districts dans tous les domaines susceptibles de donner lieu à « judiciarisation », de même qu'il intervient également dans le domaine de la délivrance des licences aux mineurs étrangers. Ce référent juridique diplômé en droit du sport a été recruté en fin de saison 2014/2015 en vue de remplir ces tâches.

Licences

La possession d'une licence régulièrement établie et validée pour la saison en cours est une condition obligatoire à la participation d'une personne aux compétitions officielles à quelque titre que ce soit. On conçoit donc l'importance de ce service puisque tous les clubs affiliés sur le territoire de la Ligue ont l'obligation d'avoir un nombre minimum de licenciés : joueurs (11) et dirigeants (3 par équipe engagée, plus le président, le secrétaire et le trésorier). Bien des clubs n'ont en fait de relation avec la Ligue qu'au travers de ce service. Le système adopté par la F.F.F a conduit à une informatisation de la délivrance et de la gestion des licences qui est devenue centralisée après l'adoption du logiciel Foot 2000. Désormais, grâce à un réseau Intranet toutes les personnes licenciées dans une Ligue depuis 1992, même dans les ligues d'outremer, sont répertoriées sur un fichier central, ce qui devrait permettre d'éviter certaines fraudes dans les changements de club. D'un autre côté, cette centralisation est un moyen de contrôler la vie d'une Ligue et de répartir éventuellement des enveloppes budgétaires. La constitution d'un fichier central comportant les adresses de tous les licenciés a été entreprise depuis plusieurs saisons car la fédération avait deux objectifs : d'abord un objectif commercial, avec la délivrance de la carte foot donnant des avantages aux licenciés, mais également un objectif juridique le règlement disciplinaire ayant prévu au départ la convocation individuelle devant les commissions compétentes. Le tableau des effectifs de licenciés de la Ligue pour cette saison qui s'achève, donne une idée de l'importance de l'activité du service des licences et donc de l'organisation qui s'y attache. L'informatisation de l'ensemble des clubs, avec l'accès Extranet Footclubs à Foot2000, a évidemment entraîné une profonde mutation dans la gestion de cette activité, les clubs saisissant eux-mêmes leurs demandes de licences y compris les renouvellements, l'édition restant assurée par la Ligue après contrôle de leur régularité et validation par le service des licences. L'évolution de la réglementation en la matière conduit d'ailleurs la Ligue à organiser en fin de saison des réunions de formation et d'information pour les clubs afin de les préparer à faire face à ce nouvel effort qui leur a été demandé, puisqu'outre l'information sur les garanties de l'assurance attachée à la licence, la fourniture d'une photographie et de l'autorisation médicale dès la saisie de la licence sont devenues obligatoires. Désormais, les clubs saisissent eux-mêmes les demandes de licence pour leurs joueurs même fédéraux ou reclassés amateurs, leurs dirigeants, leurs arbitres et leurs licenciés techniques. N'échappent à ce système que les licences des joueurs professionnels saisies par les clubs professionnels avec le système *IsyFoot*. Le service s'est malgré tout amélioré peu à peu avec le recours à la fibre optique pour le réseau, mais ne reste pas à l'abri de problèmes comme le montrent les besoins de reprise périodique de l'outil de publication, sans compter avec les difficultés rencontrées pour l'édition des licences avec photographies en couleur qui rend peut être encore aléatoire la saisie éventuelle de leurs licences par les clubs, même si les projets de dématérialisation des licences qui supposent pas mal de contraintes en matériel semblent avoir été abandonnés pour le moment, bien que le développement de la feuille de match informatisée rende inutile la présentation de la licence papier.

Dans le compte rendu de la saison 2011/2012, nous avons essayé de présenter une étude longitudinale du nombre des licenciés pour l'ensemble de la mandature 2008/2012 qui avait vu une considérable évolution dans l'évolution des techniques de saisie des licences avec pour effet premier d'obtenir un nombre de licenciés plus proche de la réalité que le système précédent. Dans le présent compte rendu on se contentera de faire une comparaison entre la première saison de la nouvelle mandature 2016/2017, objet du présent rapport, et de la dernière saison de l'ancienne mandature (2015/2016).

LICENCES PRATIQUANTS

<u>TYPE LICENCE</u>	<u>SAISON 2016/2017</u>	<u>SAISON 2015/2016</u>
<i>SENIOR LIBRE</i>	20.095	21.170
<i>U19 – U18</i>	4.660	4.730
<i>U17 – U16</i>	7.150	7.097
<i>U15 – U14</i>	9.634	9.633
<i>U13 – U12</i>	11.689	11.408
<i>Football animation</i>	33.406	31.056
<i>SENIOR F – U19F</i>	2.057	1.852
<i>U18F - U17F - U16F</i>	931	754
<i>U15F – U14F</i>	906	830
<i>U13F – U12F</i>	756	624
<i>Football animation F</i>	1.495	1.193
*TOTAL LIBRE	*92.779	*90.347
<i>SENIOR FUTSAL</i>	1.289	1.311
<i>FEMININE FUTSAL</i>	17	12
<i>U19 – U18 Futsal</i>	54	53
<i>U17 – U16 Futsal</i>	18	13
<i>U15 – U14 Futsal</i>	13	7
<i>Foot animation Futsal</i>	24	30

<i>U18F-U17F-U16F Futsal</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>U15F-U14F Futsal</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>U13-U12F Futsal</i>	<i>9</i>	<i>0</i>
<i>Football animation F</i>	<i>24</i>	<i>30</i>
*TOTAL FUTSAL	*1.449	*1.457
*FOOT LOISIR	*1.612	*1.623
<i>SENIOR ENTREPRISE</i>	<i>1.042</i>	<i>1.183</i>
<i>U19-U18-U17 ENTREPRISE</i>	<i>11</i>	<i>15</i>
*TOTAL ENTREPRISE	*1.053	*1.198
TOTAL AMATEURS	96.893	94.625
<i>FEDERAUX FFF</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>SOUS CONTRAT LFP</i>	<i>352</i>	<i>352</i>
TOTAL PRATIQUANTS	97.745	95.077

Statistiques Foot2000 au 29.10.2017

Cela représente une augmentation de 1,02 % du nombre total pratiquants entre les deux saisons.

Sans vouloir attacher de valeur absolue aux chiffres bruts, on peut relever une tendance à la diminution du nombre de pratiquants reposant essentiellement sur le football Entreprise et une augmentation au football libre.

AUTRES LICENCES

LICENCES TECHNIQUES

<i>SAISON</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2015-2016</i>
<i>NATIONAL</i>	<i>97</i>	<i>103</i>
<i>REGIONAL</i>	<i>396</i>	<i>381</i>
<i>EDUCATEUR FEDERAL</i>	<i>1.135</i>	<i>1.233</i>
TOTAL TECHNIQUES	1.628	1.717

LICENCES DIRIGEANTS

SAISON	2016-2017	2015-2016
DIRIGEANT	10.191	9.826
DIRIGEANTE	1.427	1.358
TOTAL DIRIGEANTS	11.618	11.184

L'accroissement du nombre de licences dirigeant/dirigeante doit être relativisé par la prise en compte d'abord de la possibilité de détenir gratuitement une licence dirigeant à côté d'une licence joueur depuis que l'apposition du cachet dirigeant sur les licences joueur a été supprimée, mais surtout depuis que le paramétrage de Footclubs impose la saisie de licence pour les membres du bureau du club avant de pouvoir obtenir d'autres licences.

ARBITRES

SAISON	2016-2017	2015-2016
TOTAL	1.251	1.296

Le problème pour les arbitres n'est pas tellement leur nombre total mais plutôt leur fidélisation

AYANTS DROIT

SAISON	2016-2017	2015-2016
TOTAL	1.448	1.424

La catégorie des ayants droit est apparue dans les statistiques de licences, même si réglementairement il ne s'agit pas d'une licence au sens strict, mais pour la simple raison que ce document est édité désormais comme une véritable licence, sans contrepartie financière.

TOTAL LICENCES

SAISON	2016-2017	2015-2016
TOTAL GENERAL	113.432	110.767

Statistiques Foot2000 au 29/10/2017

Ces chiffres représentent une augmentation de 2,4 % entre les deux saisons

Il est apparu intéressant de relier le nombre de pratiquants à celui des équipes engagées en compétition pour avoir une meilleure approche de l'évolution des pratiques. On peut ainsi relever la régression du football d'entreprise et le risque de sa disparition, déjà avérée dans les Districts au point d'envisager un regroupement de toutes les équipes dans un unique championnat de Ligue. De même, le Futsal connaît une relative stagnation explicable par le manque d'installation et les contraintes imposées nécessairement par la participation à des compétitions officielles. Il est beaucoup plus difficile d'apprécier l'importance du football d'animation dans la mesure où il ne donne pas lieu à de véritables compétitions à gestion informatisée sauf en U13/U12. Par ailleurs, dans les compétitions de football à 11 pour les diverses catégories de jeunes, on relève une tendance à la progression chez les garçons. Malgré tout, pour avoir une approche plus fine de cette évolution chiffrée, il conviendrait certainement de la relier à la structure de la population dans notre région, tout particulièrement la pyramide des âges.

Commission des Statuts et Règlements (Jean Hervé SYR)

Cette commission se réunit tous les mardis ouvrés après-midi, ainsi que le jeudi à la fois pour préparer les dossiers étudiés le mardi suivant et pour traiter des réserves ou réclamations des tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella souvent très rapprochés. Au cours de cette saison 2016/2017 la Commission a établi 43 Procès-verbaux depuis le numéro 1 du 30 août 2016, jusqu'au numéro 43 du 13 juin 2017.

Le bilan de cette saison 2016/2017 s'établit de la façon suivante :

• Réserves /réclamations	37
• Evocations	14
• Annulations licences	0
• Fraudes licenciés	1
• Fraudes clubs	1
• Signatures apocryphes	1
• Convocations/décisions	29
• Dossiers transmis Discipline	1
• Correspondances clubs	4
TOTAL DES DOSSIERS TRAITES	88

Un total de 2.116 euro d'amende a été infligée aux clubs.

Le nombre des dossiers de fraude a fortement diminué (2/11). Par ailleurs, il y a pratiquement plus de dossiers de signatures apocryphes en raison de l'évolution de la procédure de demande de licence. Plus de fraudes sur Certificat Médicaux. Il y a lieu de noter que les dossiers relatifs aux fraudes ne font l'objet que d'une première instruction par la Commission Régionale des Statuts et Règlements avant d'être transmis à la Commission Régionale de Discipline pour décisions et sanctions éventuelles.

Commission des Changements de Clubs (Henri BELLEZZA)

Cette commission a été mise en place depuis quatre saisons à la suite du développement de l'informatisation dans la procédure de demande de licence, en particulier la dématérialisation des démissions et accords de club quitté. La compétence de la commission comporte d'abord le traitement des oppositions à changement de club, autrefois « *mutation* », dans le cadre des dispositions

traditionnelles des articles 193 et 196 des Règlements Généraux de la FFF. Son rôle est également d'intervenir dans le système de l'accord du club dématérialisé prévu par les articles 92 à 99 des Règlements Généraux de la FFF, préalable à la procédure informatique de changement de club. Du 11 juillet 2016 au 23 janvier 2017, cette commission s'est réunie à 18 reprises avec 92 dossiers traités, le lundi après-midi, en publiant autant de PV avec la participation active du référent juridique de la Ligue Maxime LEGAL. Aussi, nombre de décisions rendues ont pour objet des recours contre le refus abusif de délivrance de l'accord du club quitté dématérialisé. Cependant, afin d'inciter les clubs d'accueil à prendre d'abord contact avec les clubs quittés, un droit de 10 euro est demandé pour tout recours en refus abusif d'accord.

Commission du Statut de l'Arbitrage (Daniel CHAIX)

☐ TROIS MISSIONS :

- ❖ Statuer sur le rattachement des arbitres à un club
- ❖ Vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club
- ❖ Accorder certaines dérogations prévues par le statut

La commission se réunit en fonction des dates prévues au statut pour examiner les décisions à prendre en fonction du calendrier fixé dans ce règlement :

1. 1^{er} juin – 15 juin : nombre de matches arbitrés
2. 15 juillet – 15 septembre : licences renouvelées
3. 31 janvier – 15 février : nouveaux arbitres

☐ OBLIGATIONS DEPUIS LE 1^{er} juillet 2016

- ❖ LIGUE 1, 10 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- ❖ LIGUE 2, 8 arbitres dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- ❖ NATIONAL, 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- ❖ CFA CFA2, 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- ❖ D H, 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- ❖ DHR, 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- ❖ PHA, 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- ❖ PHB, 2 arbitres,
- ❖ D1 FEMININE, 2 arbitres, dont 1 majeur
- ❖ D2 FEMININE, 1 arbitre,
- ❖ Championnat de France Futsal D1, 2 arbitres dont 1 majeur
- ❖ Championnat de France Futsal D2, 1 arbitre
- ❖ AUTRES CLUBS DISTRICT – ENTREPRISE, 1 arbitre,
- ❖ CLUBS DE JEUNES :
 - *au moins 1 équipe au niveau national, 3 arbitres,
 - *au moins 1 équipe au niveau régional, 2 arbitres,
 - *au moins 1 équipe en division supérieure de District, 1 arbitre,
 - *autres niveaux Districts (fixé par District),
 - *Football Animation, pas d'obligation,

☐ SANCTIONS FINANCIERES DEPUIS LE 1^{er} Juillet 2016

- ❖ LIGUE 1 ET 2 600€ par arbitre manquant
- ❖ NATIONAL 400€ par arbitre manquant

❖ CFA CFA2	300€ par arbitre manquant
❖ D1 Féminine	180€ par arbitre manquant
❖ D2 Féminine	140€ par arbitre manquant
❖ D1 Futsal	180€ par arbitre manquant
❖ D2 Futsal	140€ par arbitre manquant
❖ DH	180€ par arbitre manquant
❖ DHR	140€ par arbitre manquant
❖ PHA	120€ par arbitre manquant
❖ AUTRES	60€ par arbitre manquant

Sanctions doublées la seconde année, triplées la troisième et quadruplées la quatrième

❑ SANCTIONS SPORTIVES DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2016

SAUF LIGUE 1 - LIGUE 2 - NATIONAL

- ❖ 1^{ère} ANNEE moins 2 MUTES pour Football à 11 et 1 pour Futsal
- ❖ 2^{ème} ANNEE moins 4 MUTES pour Football à 11 et 2 pour Futsal
- ❖ 3^{ème} ANNEE AUCUN MUTE+ INTERDICTION IMMEDIATE DE MONTER EN DIVISION SUPERIEURE

Le statut de l'arbitrage a été refondu et les nouvelles dispositions adoptées à l'Assemblée fédérale de BESANCON en juin 2007 sont entrées en application au 1^{er} juillet 2008, en particulier l'obligation pour les arbitres de renouveler leur licence au plus tard le 15 juillet et non plus le 15 septembre pour pouvoir représenter leur club pour la saison nouvelle. Une nouvelle refonte a été adoptée par les assemblées fédérales pour entrer en application au 1^{er} juin de la saison 2012/2013. Une particularité à souligner, contrairement aux autres demandes de licences saisies sur Footclubs qui s'effacent pour être restées incomplètes 30 jours, le dossier de demande de licence arbitre peut rester 60 jours dans l'attente du seul dossier médical, celui-ci étant plus complet que celui des joueurs.

En fonction des dates prévues par le statut, la commission se réunit pour apprécier la situation des clubs disputant les championnats de Ligue et de Fédération et prononcer les sanctions y afférentes, ses décisions étant susceptibles d'appel en dernier ressort devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue.

Commission de Contrôle des Clubs (Joseph GAGLIANO)

Cette saison, 37 clubs soumis au contrôle de la Commission.

- 3 clubs de CFA2
- 11 clubs de DH
- 23 CLUBS DE DHR

Certains clubs évoluant dans ces séries, mais disposant d'une équipe jouant en CFA, National ou Ligue Professionnelle ne sont pas audités par la CRCC, mais par la Commission de Contrôle du niveau supérieur auquel ils appartiennent.

La Commission est composée de 7 membres dont 2 experts comptables.

Constat dans la permanence des retards dans l'envoi des documents que doivent fournir les clubs pour satisfaire aux obligations du règlement de la DNCG.

La commission se voit contrainte à des relances et l'application de sanctions financières.

La réception des clubs pour l'entretien annuel a été déportée au mois de janvier pour faciliter la gestion administrative des clubs qui bénéficient de la période de trêve de fin d'année pour régulariser leur situation.

D'une manière générale, les clubs ont répondu à la convocation et un dialogue constructif a pu s'établir, même si des modifications d'agenda compliquent les choses.

Comme chaque année, la Commission a reçu en fin de saison les clubs dont la situation avait pu apparaître comme fragile, mais aussi ceux qui évoluant en PHA de District étaient en mesure sportivement d'accéder à la compétition de Ligue.

Aucun dossier en Appel devant la DNCG cette saison.

Commission Régionale d'Appel disciplinaire et règlementaire (Loïc ALVAREZ)

Cette commission a vu la fusion entre la Commission d'Appel disciplinaire et la Commission Générale d'Appel. La Commission Régionale d'Appel disciplinaire et règlementaire a compétence pour connaître en troisième et dernière instance des décisions rendues par les Commissions Générales d'Appel des Districts statuant en matière règlementaire. En seconde instance, la commission connaît des décisions rendues en première instance par la Commission Régionales des Statuts et Règlements, la Commission Régionale des Arbitres statuant sur des réserves techniques, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage et la Commission Régionale des Changements de Clubs. Mis à part les cas de mutation à l'intérieur de la Ligue, du Statut de l'Arbitrage et des tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella rendues en dernier ressort, les décisions sont susceptibles de recours en dernier ressort devant les commissions fédérales compétentes : Règlements et Contentieux ou Lois du jeu.

La Commission étant aussi compétente en dernier ressort pour connaître des appels contre les décisions rendues par les commissions de districts emportant suspension égale ou supérieure à un an pour les individus et les sanctions fermes imposées au club (retrait de point, suspension de terrain...). Elle est de même compétente pour connaître en dernier ressort des décisions rendues par la commission régionale de discipline n'emportant pas une suspension égale ou supérieure à un an ou les sanctions avec sursis pour les clubs. Les décisions rendues par la Commission régionale et emportant des sanctions plus graves vont désormais directement devant la Commission Fédérale d'Appel à PARIS auprès de la FFF.

Comme tout organe d'appel, cette commission dont les membres ont été nommés pour quatre saisons à la suite de l'élection du nouveau Comité de Direction en septembre 2016, se réunit ponctuellement en fonction des nécessités.

Il convient de souligner le rôle difficile de ce type de commission puisqu'elle doit d'une part établir des faits qui ont déjà fait l'objet d'une première décision et d'autre part porter une appréciation sur la décision dont elle est saisie à la lumière des faits qui peuvent se révéler différents de ceux soumis à la première instance. Par ailleurs, les décisions rendues en dernier ressort sont susceptibles de recours, d'abord en conciliation auprès du CNOSF à Paris et puis éventuellement devant la juridiction administrative. Il semblerait que la fonction de conciliation soit mal comprise car souvent confondue avec un appel, alors que les conciliateurs se contentent de proposer une solution transactionnelle que les deux parties sont libres d'accepter ou de refuser. Quoiqu'il en soit, ce stade de la conciliation est obligatoire, de même que l'épuisement des voies de recours internes à la FFF.

Depuis le 13 juillet 2016 jusqu'au 24 juillet 2017, cet organe s'est réuni à dix reprises, généralement les lundis à partir de 17 heures, parfois en visioconférence avec le siège d'un District, ou même téléphoniquement au cas d'urgence pour les Coupes, afin de traiter six ou sept affaires par réunion, quelques fois plus, ce qui peut représenter 62 dossiers ayant fait l'objet d'une décision ayant souvent un impact sur la gestion des activités sportives tant de la Ligue que de ses Districts.

III – L'ORGANISATION SPORTIVE

L'organisation des activités sportives constitue évidemment l'objectif premier de la Ligue. La **Commission Régionale des Activités Sportives**, regroupant sous la direction de son Président Henri BELLEZZA, l'ensemble des commissions en charge de la gestion des compétitions relevant de la compétence régionale : **Compétitions Seniors/Compétitions Jeunes, Coupe de France/Coupe Gambardella, Compétitions Féminines, Compétitions Football Diversifié, Futsal, Compétitions Football Diversifié Football Entreprise, Compétitions Football Diversifié autres (volley, Beach)**. Ces diverses pratiques nécessitent évidemment des installations adéquates dont le contrôle relève d'une commission régionale spécialisée, les **Terrains et Installations Sportives**. En outre le déroulement de ces compétitions peut malheureusement soulever des problèmes disciplinaires dévolus à la compétence de deux commissions régionales : **Discipline** et **Appel Disciplinaire**.

Commission Régionale des Activités Sportives Sections Compétitions Seniors/Compétitions Jeunes

Ces deux sections se réunissent hebdomadairement les lundis et jeudis au cours de la saison et elles publient par voie de PV comme auparavant, elles communiquent aux clubs de nombreuses informations par le canal informatique devenu d'utilisation courante. Comme chaque saison, le mauvais temps a quelque peu perturbé l'organisation des compétitions.

En ce qui concerne les palmarès :

Au niveau de la Division d'Honneur Senior, le titre revient à l'AS CANNES qui accède en National 2 anciennement CFA2, accompagné de l'USM ENDOUME, l'AS GEMENOS, St REMY DE PROVENCE et JS ST JEAN BEAULIEU.

En Division d'Honneur Régionale Senior, en application du règlement le titre revient à l'AC ARLES, champion de la Poule A, devant l'US CARQUEIRANNE LA CRAU champion de la Poule B, ces deux équipes accédant en DH devenu Régional 2 accompagnée par leur second respectif, le FC ISTRES et FC CARNOUX.

En Division d'Honneur U19, le titre revient au SC TOULON qui accède en CN U19, notre Ligue ne se trouvant pas cette fois défavorisée par le règlement.

En Division d'Honneur Régionale U19, c'est le SC AIR BEL, champion du Groupe B, qui remporte le titre devant l'US LE PONTET, champion du Groupe A, ces deux équipes accédant en DH, en compagnie de leur second respectif SIX FOURS LE BRUSC et ES CANNET ROCHEVILLE.

En Division d'Honneur U17, le titre revient à l'UA LA VALETTE, qui accède en CN U17 pour la Première fois de son histoire.

En Division d'Honneur Régionale U17, le titre revient à l'équipe du PAYS D'AIX FC, champion du Groupe A, devant le FC MOUGINS champion du Groupe B, ces deux équipes accédant en DH, avec leur second respectif RC GRASSE et SALON BEL AIR FOOT.

En Division d'Honneur U15, le titre revient au SC AIR BEL, alors qu'en Division d'Honneur Régionale le titre est attribué à l'AS ST REMY, champion du Groupe A, devant le GAP FOOT 05, champion du Groupe B, ces deux équipes accédant en DH, en compagnie de leur second respectif le FC MOUGINS et l'UA LA VALETTE.

PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE

Dans ces compétitions de Jeunes s'est continuée l'application du « Permis de Conduire une équipe », dont l'ensemble des résultats figure en annexe, les éducateurs les mieux notés dans chaque poule étant récompensés :

- *Salon Bel Air Foot (DH U19) : Najid KAMBOUA*
- *SO Caillols (DHR U19 Groupe A) : William AZARI*
- *EP Manosque (DHR U19 Groupe B) : Ousmane DIALLO*
- *AS Monaco 2 (DH U17) : Stéphane POMIES*
- *AS St Remy (DHR U17 Groupe A) : Sébastien FLIGEAT*
- *Hyères FC (DHR U17 Groupe B) : Jean Paul PERONIN*
- *FC Istres 2 (DH U15) : Anthony RINGLER*
- *US Vivo 04 (DHR U15 Groupe A) : Anthony BARRETO*
- *EFC Fréjus St R. 2 (DHR U15 Groupe B) : Sylvain GALLERNE*

Commission Régionale des Activités Sportives Section Coupe de France/Coupe Gambardella,

Cette section a en charge l'organisation des tours régionaux des deux grandes épreuves nationales amateurs.

COUPE DE FRANCE 2016/2017

Pour cette saison, 221 clubs au total étaient engagés, contre 219 la saison précédente, en comptant les clubs disputant les championnats nationaux seniors participant règlementairement obligés, dans cette compétition ouverte aux amateurs comme aux professionnels, les clubs entrant en lice dans la compétition en fonction de leur niveau de championnat.

Un premier tour régional, joué le 28 août 2016, comportait 86 rencontres pour le Groupe N réunissant les clubs de la Ligue, les clubs qualifiés disputant un deuxième tour le 4 septembre 2016 avec 61 rencontres, dont les vainqueurs disputaient le troisième tour le 11 septembre date impérative fixée par la FFF à l'occasion de 32 rencontres. Un quatrième et un cinquième tour régional se jouaient les 25 septembre et 9 octobre 2016, laissant 10 clubs qualifiés pour le sixième et dernier tour régional, joué le 23 octobre 2016 afin désigner les 5 clubs devant disputer le septième tour au niveau fédéral : HYERES FC – GS CONSOLAT – FC ISTRES – FC ROUSSET SVO – EFC FREJUS ST RAPHAEL.

Ce septième tour éliminatoire organisé par la FFF, avec l'entrée des lices des clubs professionnels de Ligue 2 le 13 novembre 2016, voyait la qualification de l'EFC FREJUS ST RAPHAEL à domicile contre le FC BOURG EN BRESSE, le FC ISTRES à domicile contre O. NIMES, le HYERES FC à VAULX EN VELIN, le GS CONSOLAT à COTE CHAUDE.

Lors du huitième tour éliminatoire joué le 4 décembre 2016, l'EFC FREJUS ST RAPHAEL s'imposait au CENDRE FA, le GS CONSOLAT à domicile contre HYERES FC et le FC ISTRES à domicile contre RODEZ AVEYRON.

A l'occasion des 32èmes de finale jouées le 8 janvier 2017 avec l'entrée en lice des clubs de Ligue 1, NICE s'inclinait face au FC LORIENT, de même que le FC ISTRES contre le GS CONSOLAT et que l'EFC FREJUS ST RAPHAEL s'imposait à GRENOBLE pendant que MONACO s'imposait contre l'AC AJACCIO et l'O.MARSEILLE face à TOULOUSE FC. Pour les 16èmes de finale jouées le 1 février 2016, le GS CONSOLAT s'inclinait à QUEVILLY, l'O.MARSEILLE éliminait l'O.LYON, l'EFC FREJUS ST RAPHAEL s'imposait face à PRIX LES MEZIERES ainsi que l'AS MONACO face à CHAMBLY et l'AS MONACO face à CHAMBLY.

Lors des huitièmes de finale du 28 février, l'EFC FREJUS ST RAPHAEL s'imposait à domicile face à l'AJ AUXERRE, l'AS MONACO à l'O.MARSEILLE. Pour les ¼ de finale du 04 avril, l'AS MONACO écartait le LOSC et l'EFC FREJUS ST RAPHAEL s'inclinait devant face à l'EA GUINGAMP.

Pour la demi-finale, l'AS MONACO a perdu au détriment du PARIS ST GERMAIN.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2016/2017

Cette compétition ouverte aux U19 et U18 est organisée selon un format analogue à la Coupe de France, avec une poule régionale N comportant cinq tours qualificatifs, puis une phase fédérale de huit journées, la finale se déroulant en lever de rideau de celle de la Coupe de France. Cette saison, 129 clubs au total étaient engagés en comptant les équipes de CN U19, contre 122 la saison précédente. Le Groupe N, ayant débuté le 18 septembre 2016, devait qualifier, à l'issue du cinquième tour régional disputé le 13 novembre 2016, 9 équipes pour le 1^{er} tour fédéral, les équipes entrant en lice au fur et à mesure selon leur niveau de compétition.

Se sont ainsi qualifiés au niveau régional : RC GRASSE, US MANDELIEU LN, SC AIR BEL, MARIGNANE GIGNAC FC, ES PERNOISE, EFC FREJUS ST RAPHAEL, AUBAGNE FC, AS CAGNES LE CROS, SO CAILLOLS et GAP FOOT 05. A l'issue du 1^{er} tour fédéral disputé le 4 décembre 2016, restaient qualifiés : AUBAGNE FC, AS CAGNES LE CROS, SC AIR BEL, MARIGNANE GIGNAC FC et GAP FOOT 05. Les 64^{èmes} de finale du 8 janvier 2017 avec l'entrée en lice des équipes de CN U19 laissaient qualifiés : AS MONACO, OGC NICE, O. MARSEILLE, RC GRASSE et SC AIR BEL.

Pour le 32^{èmes} de finale du 29 janvier 2017, le SC AIR BEL s'inclinait face à MONTPELLIER, le RC GRASSE devant L'ETRAT SPORTIF, l'OGC NICE s'imposait devant l'AS TOURNEFEUILLE, l'OM devant l'AS BEZIERS et l'AS MONACO devant le CLERMONT FOOT. A l'occasion des 16^{èmes} de finale du 18 février 2017, l'OM se défaisait de CRUAS SC, et l'OGC NICE de l'AS MONACO.

Lors des huitièmes de finale du 12 mars 2017, l'O.M s'imposait devant le HAVRE FC et l'OGC NICE était éliminé par le FC METZ. Pour les quarts de finale du 9 avril 2016, l'O.M s'imposait au FC NANTES.

En demi-finale du 30 avril 2017 à Bourges, l'OM s'est qualifiée pour la finale en battant le RC LENS.

En finale au Stade de France, l'O.M s'est inclinée face au MONTPELLIER HSC aux tirs au but.

Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Féminines

Cette section qui se réunit tous les jeudis gère cinq compétitions : le Championnat de Division d'Honneur, U17 Ligue, la Coupe de la Ligue Senior, le tournoi d'accession en DH organisé entre les clubs champions de leur District et les Tours Régionaux de la Coupe de France Féminine.

DIVISION D'HONNEUR F

La compétition a été reconstituée depuis la saison 2013/2014 à 12 clubs. Elle a vu le titre adjudgé à l'OGC NICE, qui malheureusement ne réussissait pas à accéder à la D2 à l'issue du 2^{ème} tour de la phase interrégionale.

BARRAGES D'ACCESSION A LA DH

Quatre équipes représentant chaque District de la Ligue hormis les Alpes ont disputé cette épreuve : FC CARROS (COTE d'AZUR), FCS LA CIOTAT (PROVENCE), SDE MAILLANE (RHONE DURANCE), FC ST TROPEZ (VAR). Les rencontres disputées le 11 juin 2017 et le 18 juin 2017 qualifiaient pour l'accession en championnat de Ligue SDE MAILLANE et FC CARROS

COUPE DE LA LIGUE SENIOR F

La finale jouée à HYERES le 21 Mai 2017 voyait la victoire du FCF MONTEUX VAUCLUSE sur l'OGC NICE.

COUPE DE FRANCE FEMININE

La phase régionale de cette compétition avait vu les engagements de 22 équipes, permettant la qualification du FCF MONTEUX, FC RAMATUELLE et le FC ROUSSET SVO venant s'ajouter aux clubs disputant le championnat de D2 qualifiés d'office. Le premier tour fédéral de cette compétition, ne laissait comme qualifiés que le FC ROUSSET SVO. Les 32èmes de finale voyait la qualification du FC ROUSSET SVO au détriment de CALUIRE F 1968 alors que l'O. MARSEILLE s'inclinait face à MONTPELLIER HSC. Les 1/16^{ème} de finale du 29 janvier 2017 voyait la qualification du FC ROUSSET face au FC ST ETIENNE. En quart de finale du 19 février, le FC ROUSSET se faisait éliminé par l'AS ST ETIENNE.

Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Football Diversifié Futsal,

Cette section gère en fait trois compétitions : le Championnat de Ligue, les barrages d'accension à cette compétition et les Tours Régionaux de la Coupe Nationale.

DIVISION D'HONNEUR FUTSAL

Cette compétition comportait 11 engagés. Le titre revenant au club de TOULON EST FUTSAL qui ne réussissait pas à passer le premier tour des barrages d'accension à la D2 en phase interrégionale.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Pour les 32èmes de finale, les clubs de la Ligue étaient qualifiés : le FC ST HENRI et TOULON ELITE FUTSAL qui réussissait à passer ce tour. Pour les 16èmes de finale du 04 mars 2017, le FC ST HENRI s'inclinait face à CALUIRE et le TOULON ELITE FUTSAL s'imposait face à LYON FOOTZIK. En 8èmes du 25 mars 2017, le TOULON ELITE FUTSAL se qualifiait au détriment de MONTPELLIER MEDIT.

En quart de finale 22 avril, le club s'imposait contre NANTES BELA FUTSAL.

Le problème crucial pour la gestion de cette compétition, on s'en serait douté, est constitué par le manque criant d'installations, le futsal se trouvant en concurrence avec des sports de salle beaucoup plus anciens.

Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Football Diversifié Football Entreprise

Le Football d'Entreprise, autrefois Football Corporatif, est une forme de pratique déjà ancienne, restée assez vivante dans notre Ligue même s'il n'y a qu'une Division d'Honneur et plus qu'un seul District organisant des compétitions, la Côte d'Azur. Cette section gère en fait deux compétitions, le Division d'Honneur et la coupe de la Ligue.

DIVISION D'HONNEUR FOOTBALL ENTREPRISE

Cette saison la compétition ne réunissait que 8 clubs, tous du District de Provence, deux clubs ayant déclaré forfait général au cours de la saison, le champion étant l'ASPTT MARSEILLE, devant l'EMH ALLAUCH.

A noter l'arrêt de la compétition pour insuffisance de participants pour la saison 2017/2018 :

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Pour les 32èmes de finale, les clubs de la Ligue étaient qualifiés : le FC BOCAGE, l'ASPTT MARSEILLE et l'EMH ALLAUCH qui réussissaient à passer ce tour. Au terme des 16èmes de finale, il ne restait plus que l'EMH ALLAUCH qui s'imposait face à DEFENSE BALARD ARCUEIL.

L'EMH ALLAUCH ne passait pas le cap des 1/8èmes de finale éliminé par SECUCAF.

SOIREE RECOMPENSES DU 30 JUIN AU **CASINO DE LA SEYNE / MER**

Le vainqueur du Fair-Play, le GS EPARGNE, et le Champion de DH l'ASPTT MARSEILLE ont été récompensés.

Commission Régionale des Activités Sportives **Section Compétitions Football Diversifié Autres Pratiques**

Le football diversifié représente un véritable réservoir de compétitions parallèles à nos compétitions traditionnelles qualifiées de Football Libre. Malgré l'arrêt de la compétition du Football Entreprise classique, ont émergé des pratiques nouvelles comme le Futsal déjà bien implanté mais aussi d'autres pratiques particulières comme le Beach Soccer, le Tennis Ballon ou le Foot Volley. Ces pratiques se sont souvent développées à l'extérieur de la Fédération comme le Futsal mais progressivement elles intègrent le giron fédéral, à l'image du Beach Soccer et du Foot Volley. La principale difficulté pour ces pratiques tient au fait que les compétitions se déroulent durant l'intersaison ce qui complique leur gestion par rapport à celle des autres compétitions.

Ainsi, la Ligue a pu organiser un championnat de Beach Soccer réunissant six clubs issus de la Provence et du Var. Le vainqueur final de cette compétition régionale étant MARSEILLE BEACH TEAM.

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives **(Antoine LISOLO)**

Le rôle de cette commission est double, elle est à la fois chargée de contrôler la conformité avec les règlements fédéraux des terrains et de l'éclairage en même temps que de conseiller les municipalités ayant des projets d'installations. On connaît les problèmes posés par les installations sportives et les débats entre les autorités sportives et les municipalités. Le Conseil d'Etat a été amené à intervenir pour donner un avis sur ces problèmes, nombre de maires se plaignant notamment du changement constant des règlements en la matière et du coût que cela représentait. Finalement, un décret du 22 février 2006 est venu préciser les pouvoirs des fédérations sportives dans ce domaine des installations, notamment pour la capacité d'accueil des stades. A l'image d'autres règlements fédéraux, le règlement des terrains et des installations sportives a fortement été remanié lors de l'assemblée générale de la FFF tenue à Reims en fin de saison 2008/2009. Une nouvelle rédaction de ces règlements a été adoptée par l'Assemblée Générale de BREST en juin 2013, mais celle-ci n'est rentrée en application qu'après validation par les services du ministère (*Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Équipements Sportifs*) le 27 février 2014. Par ailleurs le fameux Protocole d'Accord entre la FFF et l'Association des Maires de France, relatif aux intempéries, n'a pas été reconduit par notre fédération.

En fonction des règlements, les membres de la commission se déplacent régulièrement sur tout le territoire de la Ligue pour contrôler la conformité des installations mises à la disposition des clubs. Les règlements des compétitions de Ligue précisent d'ailleurs la catégorie de terrain nécessaire pour être admis en fonction du niveau avec une possibilité de dérogation la première saison.

- ❖ Division d'Honneur : minimum niveau 4
- ❖ Division d'Honneur Régionale : minimum niveau 5
- ❖ Jeunes et Féminines : niveau 5
- ❖ Football Entreprise : niveau 6

Par ailleurs, ces terrains doivent être grillagés et le couloir d'accès avec les vestiaires doit être protégé.

Le problème crucial dans notre Ligue reste évidemment celui de l'insuffisance des installations qui rend difficile une gestion rationnelle des horaires, compliquant les désignations d'arbitres et la gestion des compétitions surtout pour les jeunes. L'un des points les plus sensibles à cet égard se situe à MARSEILLE mais pas seulement. Une grande difficulté peut d'ailleurs être relevée, lorsque l'on remarque que bien souvent les municipalités ne font pas appel à l'expertise de la Commission pour les conseiller afin de se trouver en conformité avec les règlements des compétitions, outre le fait qu'elles semblent également ignorer les possibilités d'obtenir des aides financières pour leurs projets d'équipements par le Fonds d'Aide au Football Amateur.

Commission Régionale de Discipline (Jean David BONNET)

La Fédération Française de Football, à l'image des autres fédérations sportives ayant reçu un agrément ministériel à l'effet de remplir une mission de service public, est tenue d'avoir un règlement disciplinaire se conformant à un règlement type figurant à l'Article annexe I-6 du Code du Sport, ces dispositions constituant l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF applicables à tous les niveaux. Selon l'article 5 de ce texte définissant la compétence des organes disciplinaires de la Fédération, des Ligues et des Districts :

« Ces organes ont compétence pour juger, aux fins de poursuites disciplinaires, les affaires relevant des domaines suivants :

1) Faits relevant de la police des terrains, cas d'indiscipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters, spectateurs ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'un club ou d'une instance fédérale quelle qu'elle soit.

En dehors du cadre d'un match mais en relation avec celui-ci, les faits portant atteinte à un officiel et, de manière plus générale, lorsque des atteintes graves sont portées aux individus ou aux biens.

2) Violations à la morale sportive, manquements graves portant atteinte à l'honneur, à l'image, à la réputation ou à la considération du football, de la Fédération, de ses Ligues et Districts ou d'un de leurs dirigeants, imputables à toute personne, physique ou morale, assujettie au droit de juridiction de la Fédération. »

Par conséquent, les faits de fraude relevés à l'encontre des clubs ou des licenciés sont susceptibles d'être soumis à une commission de discipline aux fins de sanctions disciplinaires. C'est ce qui s'est produit au cours de la saison 2016/2017 pour un club pour usurpation d'identité amenant la Commission à rétrograder l'équipe à la division inférieure à celle à laquelle sa position dudit championnat lui aurait donné le droit de participer en 2017/2018.

Il n'en reste pas moins que le travail essentiel de la Commission concerne les faits d'indiscipline se produisant à l'occasion des compétitions. A ce point de vue, on dispose depuis quelques années d'un outil statistique mis au point par la Fédération qui permet de recenser les incidents soumis aux organes disciplinaires sous la forme de L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS. La fiabilité de cet instrument repose évidemment sur l'enregistrement systématique des incidents selon les critères retenus, ce qui ne soulève guère de problème au niveau de la Ligue puisque la saisie des incidents est faite hebdomadairement par le secrétaire général de la Ligue.

La nomenclature adoptée par l'observatoire distingue quatre types d'incidents :

1. *Les violences verbales (Menaces/Intimidations, Propos injurieux/Grossiers)*
2. *Les violences physiques (Bousculade, Coup/Brutalité, Tentative de Coup(s), Bagarre/Echauffourée, Agression par Arme)*
3. *Les Incivilités (Crachats, Jets de Projectile, Geste/Comportement Obscène)*
4. *Les Atteintes aux biens (Dégradation, Vol, Incendie)*

Le masque de saisie permet également de saisir une fiche par rencontre ayant donné lieu à un ou plusieurs incidents, seul le plus grave étant retenu mais avec la possibilité de préciser des incidents supplémentaires éventuels.

Concernant notre Ligue, les chiffres dont on dispose concernent l'ensemble des matchs organisés par la Ligue c'est-à-dire les championnats régionaux seniors et jeunes mais également les tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella lesquels donnent assez souvent lieu à un nombre important de dossiers.

La commission de Discipline s'est réunie à 44 reprises du 04 juillet 2016 au 21 juin 2017

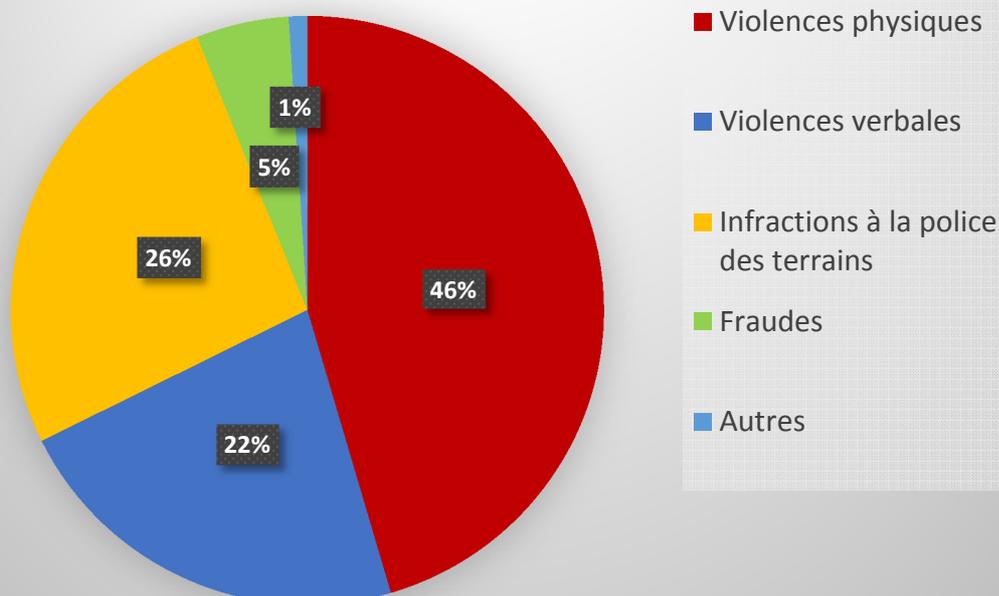
Types de décisions :

- Décisions sur pièces : 91 soit -1,1% par rapport à la saison 2015/16
- Auditions hors instructions : 22 soit -52 % par rapport à la saison 2015/16
- Auditions en instruction : 35 soit -17 % par rapport à la saison 2015/16

Ce qui représente 148 décisions soit -18 % par rapport à la saison 2015/16

PANORAMA DES DOSSIERS

Type de dossiers



Types de sanctions :

- Matches de suspension de terrain ferme : 23 soit -39 % par rapport à la saison 2015/16
- Matches de suspension de terrain avec sursis : 10 soit -23 % par rapport à la saison 2015/16
- Retrait de points : 5 soit -72 % par rapport à la saison 2015/16

Amendes :

- Frais de dossiers : 2975 € soit -3 % par rapport à la saison 2015/16
- Frais des officiels : 8656 € soit +6 % par rapport à la saison 2015/16
- Sanctions financières : 16.780 € soit +36 % par rapport à la saison 2015/16

APPELS

Devant la Commission Disciplinaire de la LMF :

- Appels confirmés : 18
- Appels réformés : 5
- Autres (Irrecevabilité, sans suite, etc...) : 4

Devant la Commission Supérieure d'Appel de la FFF :

- Appels confirmés : 2
- Appels réformés : 1

BILAN : 67 % de décisions confirmées

AXES DE REFLEXION

- Récidive appliquée à un terrain et non à une équipe
- Montant des amendes
- La venue des officiels en audition

IV – LE TERRAIN

Les activités se rapportant au terrain concernent d'abord **l'arbitrage**, ensuite **l'Equipe Technique Régionale** et enfin **le Pôle Espoirs**

Commission Régionale de l'arbitrage (Didier FALCONE)

a) La Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA) a pour mission :

- d'élaborer la politique de recrutement et de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres dans les différentes instances et les C.T.R.A. et/ou C.T.D.A. lorsque le poste existe,
- d'assurer les désignations et les contrôles,

- de veiller à l'application des lois du jeu,
- de statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu.

b) La Commission Régionale de l'Arbitrage est nommée chaque saison par le Comité de Direction de la Ligue, la ou les associations d'arbitres ayant la possibilité de présenter des candidats. Le Comité de Direction, sur proposition de la Commission, nomme le Président.

Celui-ci ne peut être le Président de la Ligue, le représentant élu des arbitres au sein du Comité Directeur, un Président de District ou de Commission de District de l'Arbitrage. Il ne peut en outre exercer une fonction technique au sein d'un club ni en être le Président. Le Comité Directeur désigne un de ses membres, en plus du représentant élu des arbitres pour le représenter auprès de la Commission et ils en sont membres à part entière.

- c) La Commission doit être composée :
- d'anciens arbitres,
 - d'au moins un arbitre en activité,
 - d'un éducateur désigné par la Commission Technique de la Ligue,
 - du C.T.R.A. pour avis technique, avec voix consultative,
 - d'un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage.

- d) La Commission complète son bureau par l'élection :
- d'un ou plusieurs Vice-présidents ;
 - d'un secrétaire.

Elle élabore son Règlement Intérieur qui est soumis pour homologation au Comité de Direction de la Ligue. Elle détermine, avec les C.D.A., le contenu de l'examen théorique des candidats arbitres des Districts de la Ligue.

e) Son Président ou son représentant assiste de droit aux réunions du Comité de Direction de la Ligue, avec voix consultative.

f) La C.R.A. est représentée, avec voix consultative, à la Commission Technique de la Ligue.

g) La C.R.A. est représentée, avec voix délibérative, au sein des instances de discipline et d'appel de discipline de la Ligue dans le respect de la composition de ces instances fixée à l'article 6 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 des Règlements Généraux FFF).

h) La C.R.A. a organisé un examen « passerelle » au mois de décembre

Ont participé :

- 8 arbitres

◆ Trois réunions plénières

◆ Organisation de réunion de travail pour la préparation des candidats

« L1 PROMOTIONNEL ».

- 8 soirées dans les locaux de la Ligue (36 arbitres)
- 7 soirées pour la préparation candidats « FEDERATION » (6 arbitres)

◆ Un stage de 20 « jeune arbitre de Ligue » sur trois jours à Ste Tulle

Avec test théorique du 24 au 26 octobre 2016

◆ Un stage « jeune arbitre de district » sur trois jours à Ste Tulle

Avec un examen « jeune Ligue » du 19 au 22 avril 2016

9 candidats ont réussi l'examen théorique sur 12.

◆ Test théorique « arbitre Ligue » le 20 Mai 2016 à Ste Tulle

14 candidats Ligue : 12 réussites

◆ Sept journées de formation : 2 journées L 1, 2 journées L 2 – L 3, 2 journées Jeune, 1 journée FUTSAL

◆ Elle a effectué :

- 6120 désignations d'arbitres, toutes compétitions
- 30 contrôles pratiques pour les candidats « F.F.F »
- 24 contrôles pratiques pour les candidats « PROMOTIONNEL F.F.F »
- 72 contrôles pratiques pour les arbitres « L1 »
- 84 contrôles pratiques pour les arbitres « L2 »
- 92 contrôles pratiques pour les arbitres « L3 »
- 60 contrôles pratiques pour les arbitres « ASSISTANTS L1 »
- 16 contrôles pratiques pour les arbitres « ASSISTANTS L2 »
- 38 examens « jeune ligue »
- 30 examens « senior ».
- 156 délégations en « 19 Nationaux et 17 ans Nationaux GAMBARDELLA. »
- 143 tutorats « jeune ligue »

Soit un total de : 745

◆ 152 arbitres ont participé au stage « Régional des arbitres de Ligue » à Ste Tulle le 20 Mai 2016

Avec :

1 observateur DTA : Alain Chiab

12 membres CRA,

3 présidents de CDA, 2 arbitres de la Fédération.

◆ Test Technique

◆ Matinée

Test théorique

Sujet technique.

◆ Après- midi

Les arbitres réunis par catégorie pour une analyse de la saison

Interventions de MM. CHIAB, MOLINA et FALCONE, remplaçant M. COLOMBO pris par la DTA.

Débat avec les stagiaires.

Noël MANNINO
Secrétaire Général



CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

VAINQUEURS DU FAIR PLAY SAISON 2016-2017

- DH ROS MENTON
- DHR A AS MONACO 3
- DHR B UA LA VALETTE
- D H FEMININE OGC NICE
- D H ENTREPRISE GS EPARGNE
- U19 ANS D H HYERES FC
- U19 ANS D H R A GAP FOOT 05
- U19 ANS D H R B SIX FOURS LE BRUSC FC
- U17 ANS D H AS MONACO 2
- U17 ANS D H R A PAYS D'AIX FC
- U17 ANS DHR B SALON BEL AIR FOOT
- U15 ANS D H AS CANNES
- U15 ANS D H R A ES CANNET ROCHEVILLE
- U 15 ANS DHR B PAYS D'AIX FC
- FUTSAL DH ARMADA FUTSAL



L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
E
D
I
T
E
R
R
A
N
E
E

PERMIS DE CONDUIRE

FAIR PLAY EDUCATEURS

SAISON 2016 / 2017



L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
E
D
I
T
E
R
R
A
N
E
E

U 19 ANS DH

KAMBOUA Najid (SALON BEL AIR FOOT)	19,4
AUBAGNE FC	19,1
AC ARLES	19,0
FC MARTIGUES	18,5
FC ISTRES	18,1
HYERES FC	17,8
FC COTE BLEUE	17,5
AS MONACO 2	17,3
RC GRASSE	17,3
EFC FREJUS ST RAPHAEL	17,2
MARIGNANE GIGNAC FC	16,9
SC TOULON	16,7



U19 ANS DH «R»

GR.A

SO CAILLOLS (AZARI William)	19,0
AS CAGNES LE CROS	18,9
ES CANNET ROCHEVILLE	18,6
MARIGNANE GIGNAC FC	18,4
ES PERNOISE	18,4
AC ARLES	18,2
US LE PONTET	18,1
GAP FOOT 05	17,7
CAVIGAL NICE	17,1
PAYS D'AIX FC	16,9
AS CANNES	16,9
FC COTE BLEUE	16,2
AS FONTONNE ANTIBES	15,4

GR.B

EP MANOSQUE (DIALLO Ousmane)	19,5
SIX FOURS LE BRUSC	19,4
US CARQUEIRANNE LA CRAU	18,8
SC AIR BEL	18,5
SC DRACENIE	18,5
UA LA VALETTE	18,2
AS HELVETIQUE	18,2
SMUC	17,5
FC LA SEYNE	17,5
BIVER SPORTS	17,2
USM ENDOUME	16,7
JS ST JULIEN	16,4
ES ST SYLVESTRE	16,2



U17 ANS DH

POMIES Stéphane (AS MONACO)	19,0
UA LA VALETTE	17,3
AS CANNES 2	17,3
AC ARLES	17,2
SC TOULON	17,1
EFC FREJUS ST RAPHAEL	17,0
AS ST REMY	16,5
CLUB DE BEAUMONT	16,5
MARIGNANE GIGNAC FC	16,5
CAVIGAL NICE	16,4
O.MARSEILLE 2	16,1
FC MARTIGUES	15,9



U17 ANS DH «R»

GR.A

FLIGEAT Sébastien (ES PERNOISE)	19,2
ES LA CIOTAT	18,3
SC AIR BEL 2	18,1
PAYS D'AIX FC	18,0
AS CANNES 2	18,0
RC GRASSE	17,8
AS MAZARGUES	17,5
AS GEMENOS	17,0
FC SISTERON	16,5
CAVIGAL NICE	15,8
FC ISTRES 2	15,1
ES CANNET ROCHEVILLE	13,5

GR.B

PERONIN Jean Paul (HYERES FC)	19,3
SALON BEL AIR FOOT	19,2
USM ENDOUME	18,5
US LE PONTET	18,3
US SANARY	18,3
GAP FOOT 05	17,8
AS CAGNES LE CROS	17,8
FC MOUGINS	17,2
AS MONACO 3	17,1
BUREL FC	17,0
FC COTE BLEUE	16,9
ES FOS SUR MER	16,2



U15 ANS DH

RINGLER Anthony (FC ISTRES)	19,2
AS MONACO	19,0
O.MARSEILLE	18,9
LUYNES SPORTS	18,4
OGC NICE	18,4
US LE PONTET	18,4
SC AIR BEL	18,1
AS CANNES	17,8
EFC FREJUS ST RAPHAEL	17,5
FC MARTIGUES	17,2
BUREL FC	16,4
CLUB DE BEAUMONT	15,5



L
I
G
U
E
D
E
L
A
M
E
D
I
T
E
R
R
A
N
E
E

U15 ANS DH «R»

GR.A

BARRETO Anthony (US VIVO 04)	19,8
ARC CAVAILLON	19,4
AC AVIGNONNAIS	19,2
AS ST REMY	18,9
O.MARSEILLE 2	18,3
ES CANNET ROCHEVILLE	18,3
EP MANOSQUE	17,6
AS MAZARGUES	17,5
JO ST GABRIEL	17,4
SC AIR BEL 2	17,0
FC MOUGINS	16,2

GR.B

GALLERNE Sylvain (EFC FREJUS SR)	19,2
AC ARLES	19,1
PAYS D'AIX FC	18,7
OGC NICE 2	18,5
ASPTT MARSEILLE	18,3
UA LA VALETTE	18,3
MARIGNANE GIGNAC FC	18,2
GAP FOOT 05	17,5
AS CANNES 2	17,4
CAVIGAL NICE	17,2
JS PENNES MIRABEAU	15,9
SIX FOURS LE BRUSC	15,8





LICENCES

CATEGORIES D'AGE

Article – 66 des Règlements Généraux

Les joueurs et les joueuses étaient répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison 2016-2017 :

- U6 et U6 F : nés en 2011 dès l'âge de 5 ans
- U7 et U7 F : nés en 2010
- U8 et U8 F : nés en 2009
- U9 et U9 F : nés en 2008
- U10 et U10 F : nés en 2007
- U11 et U11 F : nés en 2006
- U12 et U12 F : nés en 2005
- U13 et U13 F : nés en 2004
- U14 et U14 F : nés en 2003
- U15 et U15 F : nés en 2002
- U16 et U16 F : nés en 2001
- U17 et U17 F : nés en 2000
- U18 et U18 F : nés en 1999
- U19 et U19 F : nés en 1998
- Senior et Senior F : nés entre 1982 et 1997, les joueurs et joueuses nés en 1997 étant de catégorie U20 ou U20 F
- Senior-Vétéran : nés avant 1982 (uniquement les joueurs).

Statistiques par catégories

		2016		2015		2014	
Sous contrat							
Apprenti	(0000)	0	-4	4		4	
Aspirant	(0000)	78	-11	89	-11	98	
Stagiaire	(0000)	33	1	32	-17	49	
Elite	(0000)	4	1	3		3	
Professionnel	(0000)	129	-23	154	-43	197	
Total sous contrat		244		282		351	

Libre						
Senior		20095	-1029	21124	-621	21745
Senior (0000)		97	51	46	-10	56
U19 - U18 (0000)		11	-7	18	8	10
U19 - U18		4660	-52	4712	-62	4774
U17 - U16		7150	65	7095	-109	7204
U17 - U16 (0000)		0	-2	2		2
U15 - U14		9634	1	9633	-62	9695
U13 - U12		11689	281	11408	114	11294
Football d'animation		33406	2350	31056	-1085	32141
Senior F		2057	202	1852	211	1641
U18F - U17F - U16F		931	-921	754	203	551
U15F - U14F		906	76	830	293	537
U13F - U12F		756	128	624	206	418
Football animation F		1495	302	1193	193	1000
Total libre		92887		90347		91068
Futsal						
Senior		1289	-21	1310	-76	1386
Senior (0000)		0	-1	1	-1	2
U19 - U18		54	1	53	-6	59
U19 - U18 (0000)		0		0		0
U17 - U16		18	5	13	-10	23
U15 - U14		13	6	7	4	3
U13 - U12		9	7	2	-4	6
Football d'animation		24	-6	30	11	19
Senior F		17	5	12	12	0
U18F - U17F - U16F		1		1	1	0
U15F - U14F		0		0	-1	1
U13F - U12F		0	-10	10		10
Football animation F		0		0		0
Total Futsal		1425		1430		1500
Foot Loisir						
Foot Loisir		1612	-10	1622	-17	1639
Total Foot Loisir		1612		1622		1639
Foot Entreprise						
Senior (0000)		0	-1	1	1	0
Senior		1031	-151	1182	-313	1495
U19 - U18 - U17		11	-4	15	-4	19
Total Foot Entreprise		1042		1198		1514
Fédérale						
Senior (0000)		97	2	95	4	91
Senior		0	-1	1	1	0
U19 - U18 - U17		1	-3	4	1	3
Total Fédérale		98		100		94
Total Praticants		97064		94980		96166

**Statistiques équipes engagées en pourcentage
(ensemble des clubs de la Ligue)**

	2016		2015		2014
Foot Entreprise					
Senior	43	13.16 %	38	-37,7 %	61
Total Foot Entreprise	43		38		61
Foot Loisir					
Foot Loisir	136	-8.72 %	149	14,86 %	175
Total Foot Loisir	136		149		175
Futsal					
Senior	116	11.54 %	104	-14,05 %	121
Total Futsal	116		104		121
Libre					
Football animation	1156	-2.45 %	1185	-5,5 %	1254
Football animation F	7				
Senior	946	-4.54 %	991	22,19 %	811
Senior F	169	10.46 %	153	-1,29 %	155
U13 - U12	860	-3.15 %	888	2,07 %	870
U13F - U12F	21	31,25 %	16	116,67 %	6
U15 - U14	563	72 %	559		559
U15F - U14F	53	32,5 %	40	73,91 %	23
U16 - U17	410	2.5 %	400	-1,96 %	408
U18F - U17F - U15F	55	30.95 %	42	31,25 %	32
U19 - U18	286	-0.35 %	287	1,77	282
Total Libre	4526		4561		4400
Total équipes engagées	4821		4852		4757

**Statistiques équipes engagées en nombre
(ensemble des clubs de la Ligue)**

	2016		2015		2014
Foot Entreprise					
Senior	43	5	38	-23	61
Total Foot Entreprise			38		61
Foot Loisir					

Foot Loisir	136	-13	149	-26	175
Total Foot Loisir	136		149		175
Futsal					
Senior	116	12	104	-17	121
Total Futsal	116		104		121
Libre					
Football animation	1156	-29	1185	-69	1254
Football animation F	7	7			
Senior	946	-45	991	180	811
Senior F	169	16	153	-2	155
U13 - U12	860	-28	888	18	870
U13F - U12F	21	5	16	10	6
U15 - U14	563	4	559		559
U15F - U14F	53	13	40	17	23
U16 - U17	410	10	400	-8	408
U18F - U17F - U15F	55	13	42	10	32
U19 - U18	286	-1	287	5	282
Total Libre	4526		4561		4400
Total équipes engagées	4821		4852		4757



DISCIPLINE





Observatoire des comportements - Saison 2016-2017
Edition générale du 01/07/2016 au 30/06/2017
LIGUE MEDITERRANEE



Cadre général du 01/07/2016 au 30/06/2017	
Centres de gestion concernés par l'observatoire	127
Centres participants	6
Matchs officiels joués	34 656
Matchs couverts par l'observatoire	34 656
Proportion des matchs couverts par l'observatoire	100.0%

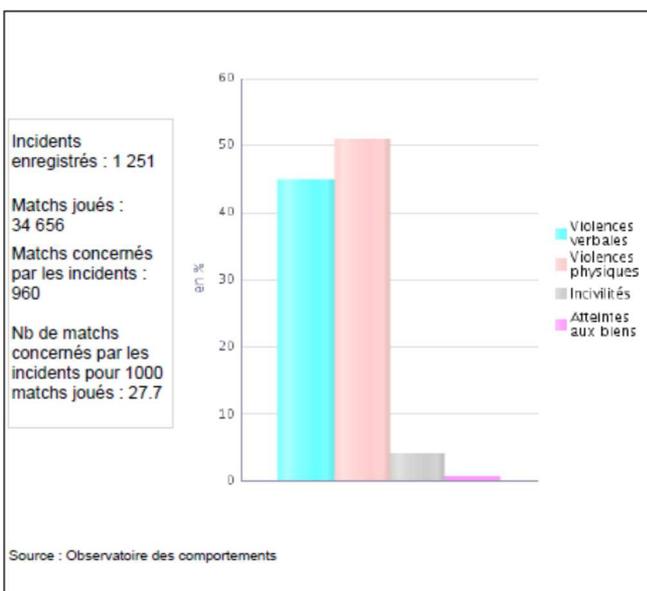
Cadre spécifique	
Statistiques générales du 01/07/2016 au 30/06/2017	
Centres participants	6
Matchs joués	34 656
Matchs concernés par au moins un incident	960
Proportion des matchs concernés par les incidents	2.8%
Incidents recensés	1 251



Ventilation des principaux incidents



Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
Violences verbales	430	44.8%
Propos grossiers / injurieux	327	34.0%
Menace / Intimidation	103	10.7%
Violences physiques	487	50.7%
Coup / Brutalité	307	32.0%
Bagarre / Echauffourée	14	1.5%
Bousculade	137	14.3%
Tentative de coup(s)	27	2.8%
Agression par arme	2	0.2%
Incivilités	39	4.1%
Jet de projectiles	18	1.9%
Crachat	13	1.4%
Geste / Comportement obscène	8	0.8%
Atteintes aux biens	5	0.5%
Dégradation	4	0.4%
Vol	1	0.1%
Incendie	0	0.0%
TOTAUX	961	
Incidents supplémentaires	290	





Répartition des types d'agression par catégories



Totaux par type d'agression	TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX	961	512	172	151	76	15	19	2	14
Violences verbales	430	227	77	61	37	9	9	0	10
Violences physiques	487	263	86	82	36	6	9	2	3
Incivilités	39	21	9	6	1	0	1	0	1
Atteintes aux biens	5	1	0	2	2	0	0	0	0
Actes racistes ou discriminatoires	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Incidents supplémentaires	290	172	50	36	14	7	6	1	4

Glossaire
> 18 ans = Seniors Libres + Foot Entreprise Football d'Animation = catégories U7 à U13 Féminine Jeunes = catégories U13F - U15F - U18F Incidents supplémentaires = Autres incidents par match concerné



Ventilation des principaux incidents par catégories



Types d'incidents		TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX		961	512	172	151	76	15	19	2	14
Violences verbales	Propos grossiers / injurieux	327	176	52	47	31	8	7	0	6
	Menace / Intimidation	103	51	25	14	6	1	2	0	4
Violences physiques	Coup / Brutalité	307	158	57	62	18	4	5	1	2
	Bagarre / Echauffourée	14	4	3	3	1	1	0	1	1
	Bousculade	137	82	23	15	15	1	1	0	0
	Tentative de coup(s)	27	18	2	2	2	0	3	0	0
	Agression par arme	2	1	1	0	0	0	0	0	0
Incivilités	Jet de projectiles	18	11	3	3	0	0	0	0	1
	Crachat	13	8	2	2	0	0	1	0	0
	Geste / Comportement obscène	8	2	4	1	1	0	0	0	0
Atteintes aux biens	Dégradation	4	1	0	2	1	0	0	0	0
	Vol	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	Incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matches joués		34 656	10 326	2 513	3 465	5 175	10 089	1 353	777	958
Nombre pour mille		27.7	49.6	68.4	43.6	14.7	1.5	14.0	2.6	14.6



Répartition des principaux incidents par catégories pour 1000 matchs joués

Nb de matchs concernés par un incident / nb de matchs joués dans la catégorie

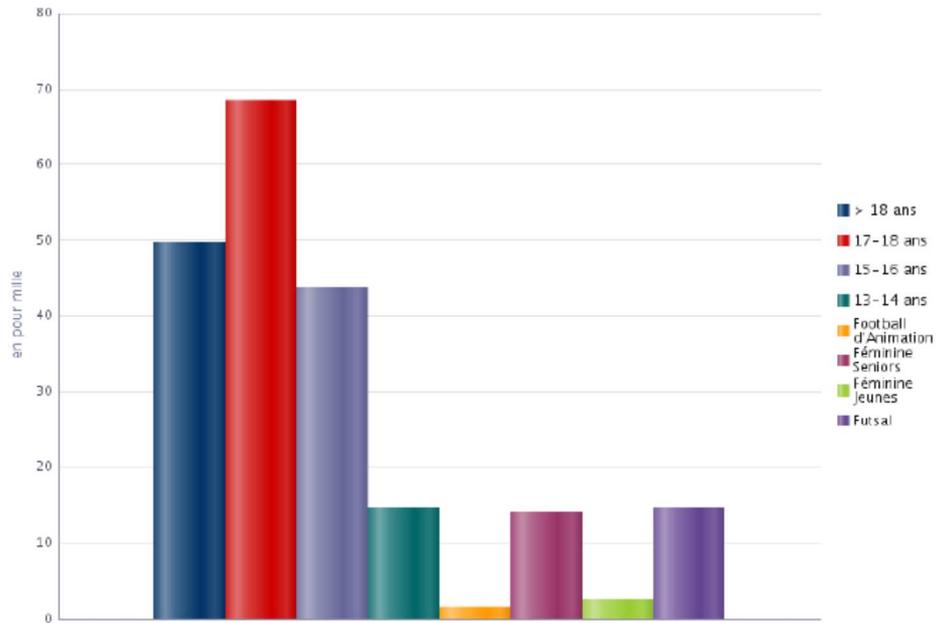


Incidents enregistrés : 1 251

Matchs joués : 34 656

Matchs concernés par les incidents : 960

Nb de matchs concernés par les incidents pour 1000 matchs joués : 27.7



Source : Observatoire des comportements

